



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2012	Code :	Sujet 1/1
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Option B : Coloriste - Permanentiste Epreuve : E2 - U.20 B Coupe et coiffage ville		Pratique Durée: 1 h 00 Coefficient : 5

• **Définition de l'épreuve** : 1h 00 (+ 30 mn pour passage éventuel sous casque séchoir)

1) Au dos de chacune des trois photos ou figurines que vous avez apportées :

- écrivez votre N° d'anonymat (le jour de l'épreuve)
- numérotez vos photos de 1 à 3

2) **Un correcteur vous désignera une photo**, laquelle devra rester sur votre poste de travail ou sur votre miroir pendant toute la durée de l'épreuve.

❖ **Vous devrez réaliser la coiffure correspondant à la photo choisie par le correcteur.**

3) **En 1 heure vous devez exécuter :**

- une coupe
- une mise en forme temporaire
- un coiffage

❖ Avec l'outillage de votre choix.

CARACTERISTIQUES DE VOTRE MODELE :

Votre modèle, masculin ou féminin :

- ❖ doit avoir une chevelure présentant cm minimum de longueur sur les zones les plus longues (ces zones seront situées au choix du candidat mais doivent représenter au moins % de la chevelure)
- ❖ ces zones les plus longues ne doivent mesurer que cm après la coupe (ces zones seront situées au choix du candidat mais doivent représenter au moins 25 % de la chevelure)
- ❖ tous les cheveux doivent être raccourcis

